



**Ville de
Grande-Rivière**

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N°VGR-752
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLU(E)S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 13 avril 2026, le projet de règlement N°VGR-752 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°VGR-752 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 12 mai 2026 à 19h30, à l'hôtel-de-ville au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, G0C 1V0;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé 108 rue de l'Hôtel-de-Ville Grande-Rivière, G0C 1V0, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au villegranderiviere.ca

Donné à Grande-Rivière, ce 24e jour d'avril 2026,

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROJET DE RÈGLEMENT N°VGR-752

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX



Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 24^e jour d'avril 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour d'avril 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

Ville de Grande-Rivière